



**AVIS DE COURSE
REGATE DE LIGUE
24-25 avril 2021
Lac de Sanguinet
Sanguinet
Club de Voile de Sanguinet
Grade 5 A
OPEN SKIFF**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les prescriptions nationales.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://cvsanguinet.org/> et à la confirmation des inscriptions le 24 avril.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <http://cvsanguinet.org/>.

3.2 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe OPEN SKIFF ;

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs à adresser par mail au CVS sur l'adresse :

secretariat@cvsanguinet.org

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <http://www.cvsanguinet.org/>.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées au gré de l’Autorité Organisatrice selon les conditions suivantes : samedi 24 avril de 9 à 12h30 heures

5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : 14 Euros

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d’inscription : samedi 24 avril de 9 à 12h30 heures.

6.2 Jours de course : 24 et 25 avril

6.3 L’heure du signal d’avertissement est prévue à 14 heures le 24 avril et à 11 heures le 25 avril.

6.4 Le 25 avril, aucun signal d’avertissement ne sera fait après 15h30.

7 LIEU

L’Annexe à l’AC indique l’emplacement des zones de course.

8 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s’applique : pénalité de deux tours.

10 CLASSEMENT

10.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d’un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand trois courses ou plus ont été validées, le score d’un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l’exclusion de son plus mauvais score.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l’image et à l’apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l’AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l’objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d’accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s’y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d’un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et

reconnait que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués aux vainqueurs.

14 DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

- 14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports ;
 - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
 - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19 ;
 - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le Club de Voile de Sanguinet ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19 ;
 - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- 14.2 Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement en informer l'autorité organisatrice et se retirer de l'épreuve.
- 14.3 Selon les directives fédérales, il ne sera pas fait d'affichage officiel pour éviter les rassemblements. Il est donc recommandé aux concurrents d'être particulièrement attentifs aux annonces faites par haut-parleur.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon de leur Club et se conformer strictement aux instructions du Comité de Course.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
- Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
- Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
- Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

- Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.
- Attention : le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable/piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.

FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.

ANNEXE ZONE DE COURSE

